

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 avril 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

**PRÉSENTS** : Mmes Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS, Géraldine GAU, Sylvie FERRER, Sylvie MARTIN, Laure SAINT GERMES.  
MM. Stéphane ANDRIEUX, Laurent BERNARD, Dominique FOURCADE, Jean-Louis FUGAIRON, Bachir KERROUM, Alain PIBOULEAU, Dominique TAVERA, Joël VILLEMUR.

**ABSENTS** : Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à M. Bachir KERROUM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Dominique FOURCADE.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 4-2 16

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>14</b>
<b>Procurations</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>15</b>
<b>Pour</b>	<b>15</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026.**

Monsieur le maire rappelle que la date limite de vote du budget pour les collectivités est fixée au 30 avril 2026 en raison du renouvellement général de nos assemblées délibérantes (L.1612-2 du CGCT) et transmis au plus tard le 15 mai 2026 (L.1612-8) au contrôle de légalité.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 du budget annexe des énergies renouvelables.

Pour cela, il demande à un des rapporteurs de la commission des finances de présenter à l'ensemble des élus le rapport décrit ci-dessous.

Mme Sylvie Martin donne lecture du rapport ci-dessous :

### **Contexte général**

Le budget annexe des énergies renouvelables est un budget qui a été créé en 2020.

Il traduit la volonté du conseil municipal de participer à l'effort de production d'énergies renouvelables. La commune est inscrite dans une démarche vertueuse afin de tendre à être une commune à énergie positive.

L'année 2025 s'est clôturée avec un déficit de la section de fonctionnement de 12 995,02 €. Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 219 035,61 €.

Le budget de l'année 2026 d'un montant total de de 251 461,36 € se présente comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>	
Dépenses	24 600,75 €
Recettes	24 600,75 €
<b>Section investissement</b>	
Dépenses	226 860,61 €
Recettes	226 860,61 €

### **La section de fonctionnement**

Les recettes sur cette section sont en augmentation et comprennent les recettes liées à la revente d'électricité sur le toit de la TC16 et de l'école.

Toutefois ces recettes ne permettront pas de couvrir l'amortissement des dépenses et la charge de l'emprunt, l'absence de subventions sur ce type de projet et l'impossibilité réglementaire de maîtriser les tarifs ne permettraient pas au budget d'être équilibré.

Une subvention d'équilibre depuis le budget principal sera nécessaire pour un montant de 19 752,75 € : elle est due à la contrainte actuelle de gérer ces dépenses dans le cadre d'un budget M4.

### **La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement prévisionnelles de l'année 2026 concernent la pose de nouveaux panneaux solaires sur les bâtiments publics dont ceux d'Enfontange.

La commission énergie de la commune travaille pour développer de nouveaux projets.

**Après la présentation du rapport précité, M. le maire demande s'il y a des questions.**

M. Andrieux demande sur quelle ligne budgétaire est visible la subvention d'équilibre versée du budget principal vers ce budget annexe.

La ligne est inscrite au BP en section de fonctionnement – chapitre 77.

M. Andrieux reprend les propos mentionnés par M. le maire, à savoir « on tend vers l'équilibre », mais existe-t-il un tableau prévisionnel de projection ? M. le maire répond par la négative.

La DGS précise que le déséquilibre qui existe (nécessitant le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget annexe) découle du fait que la dotation aux amortissements n'est pas encore couverte par les recettes de fonctionnement. La perspective est que d'ici deux ans la dotation aux amortissements va diminuer et la mise en place de nouveaux projets devraient améliorer les recettes pour aboutir vers un meilleur équilibre.

**Après l'exposé du rapport et après le débat qui s'en est suivi, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de délibération suivant :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Vu** la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

**Vu** la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** les articles L.2311-1, L.2311-1-1, L.2311-1-2 et L.2311-2, L.2312-1 et L.2312-3, L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'en vertu de l'article L.2312-1 du CGCT pour les communes de moins de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs, la tenue du DOB n'est pas obligatoire,

**Considérant** que les maquettes budgétaires, ainsi que les projets de délibérations dans lesquels figurent les perspectives budgétaires 2026 ont dûment été envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux douze jours avant la présente séance,

**Considérant** qu'une commission finances s'est dûment réunie en date du 15 avril 2026,

### **Décide**

**Article 1 : d'approuver** le budget primitif du budget annexe des énergies renouvelables pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 20/05/2026

ID : 009-210900320-20260429-2026\_4\_2\_16-DE



**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**  
**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**  
**Ax-les-Thermes, le 4 mai 2026**

**Le maire**  
**Alain PIBOULEAU**

**Le secrétaire de séance**  
**Dominique Fourcade**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AP' followed by a long horizontal stroke.



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.